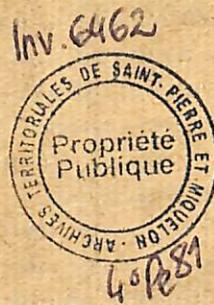


LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

POURSUITES

Notre gérant vient d'être poursuivi. C'est fatal! La condamnation qui a été prononcée est d'une sévérité inouïe. De la part de ceux même qui se plaignaient, c'est dans l'ordre des choses.

L'arrêt du Conseil d'appel du 11 Juin dernier, affaire Dupré, que critiquait notre journal avait été rendu par M. Longue et ses assesseurs et aujourd'hui c'est M. Longue en personne qui est venu, comme Président du Tribunal criminel, nous juger.

C'est raide, Juge et partie, tout à la fois.

Nous avions récusé M. Longue et ses assesseurs, un Tribunal ad hoc a déclaré que ces Messieurs pouvaient connaître de l'affaire. C'est son appréciation. Mais nous estimons que la simple pudeur faisait un devoir à M. Longue et à ses juges de se déporter.

Nous l'avons dit, pendant cinq mois nous avons vainement attendu l'accomplissement des promesses qui nous ont été faites et lorsque, reprenant notre liberté d'action, nous avons annoncé que nous continuions comme par le passé, à dévoiler toutes les bassesses, toutes les lâchetés, toutes les faiblesses de notre triste Administration, on croit nous faire taire et nous anéantir d'un seul coup en frappant notre gérant. On se trompe. Nous n'aurons de paix et de repos que lorsque la Colonie sera débarrassée de la présence de celui qui depuis de longs mois, avec une habileté machiavélique, semé la haine, la rancune et la discorde partout où il passe.

Oui, Longue gouverne. Ce petit bonhomme aussi méchant qu'il est laid, ce vindicatif personnage fait marcher comme des gu-

gnols les fantoches administratifs. Et ces malheureux n'ont pas l'air de s'en apercevoir, ou s'ils s'en aperçoivent ils baissent la tête, honteux de leur impuissance.

Grâce à Longue les justiciables marchent dans les ténèbres, ne sachant à quel saint se vouer. Les affaires les plus simples restent en suspens pendant des mois.

Il n'est pas possible que cela puisse continuer longtemps et c'est pour en arriver à faire rétablir un peu d'ordre et de stabilité dans les affaires publiques que nous céderons ni devant les menaces ni devant les sévérités dont nous pourrons être l'objet. — Puisque M. L'Administrateur n'a pas voulu faire son devoir en renvoyant devant le Ministre celui dont les agissements sont présents à la mémoire de tous; puis que, au contraire, il l'absout et le couvre de sa haute protection, tout en subissant son influence néfaste, notre journal continuera la campagne, et nous avons l'espoir de réussir un jour ou l'autre à faire disparaître de ce pays trop longtemps troublé, le vilain petit monsieur qui, partout où il a passé dans sa déjà trop longue carrière, n'a su faire que le mal et s'attirer les malédictions de tous.

Et maintenant en avant! toujours en avant pour la justice et la liberté.

SERVICE POSTAL

Nous sommes bien forcés d'en parler et de tenir nos lecteurs au courant de ce qui se passe.

Le Sagona est parti de St-Pierre le 8 Septembre à 11 heures du soir, allant à Sydney porter la malle et les passagers

De là il s'est rendu à St-Jean où il est demeuré pendant de longues journées sans qu'on sache exactement pour quelles raisons. On a d'abord dit que le capitaine anglais ayant été débarqué, son équipage y compris les mécaniciens, n'avait plus voulu continuer à naviguer sous pavillon anglais.

Cette excuse n'était pas sérieuse, car il ne nous semble pas difficile de trouver dans une ville comme St-Jean, d'autres matelots et d'autres mécaniciens.

Enfin on a fini par savoir que les difficultés venaient de la maison de Londres à laquelle appartient le Sagona.

De quelle nature étaient ces difficultés, nous préférons ne pas en parler mais ce dont nous pouvons parler c'est de la perturbation considérable causée à St-Pierre par l'absence du vapeur postal.

En effet, le Sagona étant indisponible, retenu qu'il était à St-Jean, on a bien fait venir les lettres par le Chalutier Rosemonde qui charbonnait à Sydney. Un autre chalutier, la Mauritanie, a emporté Dimanche dernier le courrier de St-Pierre, mais les passagers, mais les marchandises sont restés en route et ne sont arrivés ici qu'hier par le St-Pierre Miquelon et le Sagona qui arrivera aujourd'hui.

Donc, par la faute des entrepreneurs qui n'ont pas fait le nécessaire avant la prise en charge du Service Postal pour se mettre bien en règle, des intérêts considérables ont été lésés. St-Pierre a manqué de farine et de diverses autres denrées.

Certaines boulangeries ont dû fermer pendant plusieurs jours. Des passagers sont restés plus de 8 jours à Sydney à l'hôtel

Nous connaissons que leurs affaires appelaient d'urgence à St-Pierre et qui ont dû subir un tort très sensible.

D'autres également pressés de partir pour rejoindre leurs postes, ont dû attendre le vapeur.

Et tout cela par la faute des entrepreneurs qui n'ont pas su ou n'ont pas voulu prendre leurs précautions.

Un nouveau Service postal ne s'installe pas, nous le savons, sans qu'il y ait quelques petites difficultés en commençant, mais celle du Sagona, - ont inexcubables.

L'Administration ne peut faire autrement que de se servir. Des pénalités sont prévues au contrat, nous pensons bien qu'on les appliquera.

Quoique prétendent certaines personnes payées pour se taire, il n'y a aucunement cas de force majeure dans le retard du Sagona. Les armateurs de ce vapeur avaient des démêlés personnels entre eux. L'Administration locale qui a contracté avec les entrepreneurs, n'a pas à en connaître et encore moins à les excuser.

A titre de renseignement, veut-on savoir de quelle façon la maison St M Légarde neveu et Cie fut traitée par l'Administration en 1903 à propos du Service postal?

Le Pro Patria en Juillet 1903 éprouva des avaries, il dut se faire remplacer pour un voyage. Les entrepreneurs offrirent à M. Caperon, alors gouverneur, 3 vapeurs. Un autre s'ouvrait porter 12 passagers et toutes les marchandises voulues. Il pouvait être accepté par l'Administration puisque le contrat portait qu'en cas de nécessité, le service pouvait être assuré provisoirement même par 2 goélettes à voiles de 8 tonnages. Caperon, on n'a jamais su pourquoi (il était parfois assez bizarre), ne voulut rien accepter et fit transporter la malle, aller et retour, par un croiseur de l'Etat puis il infligea 2 mandes de 2,000 francs chacune aux entrepreneurs. C'était le maximum.

Les entrepreneurs faisaient valoir un vrai cas de force majeure, et offraient d'assurer le service dans les conditions du contrat. M. Caperon passa outre et sévit très injustement, elle neuf injustement que le Conseil d'Etat, saisi depuis longtemps de l'affaire, vient de donner gain de cause aux entrepreneurs en condamnant le Service Local à leur rembourser les 4000 francs en question plus tous les frais et les intérêts.

Quoiqu'on en puisse dire et penser, nous ne voulons la mort de personne. Au contraire nous voulons que tout le monde vive et travaille. Nous ne sommes pas comme certaines personnes dont la cervelle

obtuse est constamment hantée par le même esprit de dénigrement et de parti pris absurde contre celui ci ou celui là.

Mais nous voulons aussi, ce qui hélas! est devenu presque impossible depuis quelques années à St Pierre, une justice égale pour tous.

Et maintenant nous espérons que les armateurs du Sagona vont se mettre bien en règle vis à vis de l'autorité maritime et douanière. Il faut à ce vapeur des mécanicien français, il lui faut 5 embarcations au lieu de 4 il faut que les chaudières subissent des essais à froid, il lui faut bien d'autres choses encore. Quant à sa jauge, nous réservons cette question pour plus tard et nous en reparlerons.

Les réponses de M. Bénâtre

Nous pensions laisser tomber dans le morne silence qu'il appelle sa "réponse" de M. Bénâtre, l'homme qui n'y regarde pas aux majuscules.

Mais il y a encore des gens "rara avis in gignite vasto" qui, n'ayant lu que distraitement cette réponse, ou s'étant contentés du titre, croient que ce pauvre homme a su répondre.

Il a seulement RE PONDU un œuf exactement pareil à tous ceux qu'il a pondus depuis qu'il sait pondre.

On se souvient encore qu'il y a quelques années ce fier à bras, vieux beau, ce grand laïque fut convaincu d'avoir bouché très hermétiquement un trou aux frais du Gouvernement en consentant à aller dévorer ce qu'un invité, opportunément indisposé, avait laissé pour lui.

On avait même demandé que si le quelqu'un indisposé lui avait laissé sa part de food, on ne le lui servît pas à sa place, à moins que le grand laïque ne se fut dérangé pour remplacer celui des invités qui occupait l'extrême bout de la table.

M. Bénâtre répondit qu'il n'était pas un bouché trou mais que, quand il manquait qu'il, d'un aux dîners du Gouvernement, on le trouverait dans l'avenir tel qu'on l'avait trouvé en cette mémorable circonstance. Ce qu'il fallait démontrer

De même le 17 18 Août, nous exposâmes à nos lecteurs le pavé que M. Bénâtre écrivait, malgré la distance sur la pauvre petite personne de M. Longue (O! Ironie du sort) absent par courrier M. Bénâtre s'em

pressa de protester combien il regrettait de n'avoir pas été appelé à rédiger notre article auquel il répondit, ou plutôt qu'il RE-PONDIT bien mieux que nous ne l'avions pondu nous mêmes en disant que nous avions bien tort de croire qu'il avait rien dit de semblable.

Oh fi! quelle horreur. Je ne l'ai pas dit, dit il, mais en le disant, je n'ai fait que mon droit le plus légitime et j'ai réellement manifesté le regret de voir la mer cruelle, entre Monsieur le Chef du Service Judiciaire ET MOI

Ce qu'il fallait démontrer

Et comme le jour du banquet, nous posâmes l'œuf que l'on nous avait envoyé à la place du trou qu'il fallait, paraît-il boucher; celle qui lui revenait, et à laquelle M. Bénâtre tenait, celle où nous ne pouvons cette fois mettre ceci, car ce où n'est pas RE PONDU.

M. Bénâtre est fatigué, c'est dommage car nous aurions tant aimé qu'il répondît mais où mettrait on l'œuf? Il n'y a plus de trou à boucher au... bout, à l'extrême bout de notre journal

Commission de recette

Nous avons dit que la Commission nommée pour examiner le Sagona avait fonctionné le 1er Septembre en allant guettiner de St-Pierre aux îles Brunet et retour.

Nous n'hésitons pas affirmer que cette commission ne s'est pas rendu compte de grand chose.

Cependant tout a été trouvé parfait.

Nous estimons que la commission était très mal composée.

M. L'Administrateur, s'était octroyé le titre de Président de la Commission. C'est raide.

Une Commission composée exclusivement de fonctionnaires, présidée par le Chef de la colonie!

Nous avions bien raison de dire que la présence de M. Marchand fut gênante.

Tout cela est peu sérieux et prouve qu'on était décidé à accepter le navire, qu'il remplit ou non les conditions du Cahier des Charges.

L'Administration était prise, par sa faute, dans une impasse, et M. Crosby savait bien ce qu'il faisait en différant son arrivée jusqu'au dernier jour et en montrant

les dents pour imposer sa volonté.

De peur de déplaire à cet anglais qui nous déteste on a passé sur tout, ainsi soit-il! (Il y était, vous pensez bien).

Voici maintenant comment on a procédé lors de la réception du St Pierre Miquelon.

On se souvient que ce vapeur arriva à St-Pierre ayant perdu 3 de ses bouches d'hélice. Comme il devait prendre le service aussitôt, il n'était pas dans des conditions normales pour faire des essais de vitesse ni pour examiner ses machines et ses chaudières, la Morue Française fut donc autorisée, sur sa demande, à faire le service avec le St-Pierre Miquelon qui répondait par ailleurs à toutes les conditions du contrat.

Voici l'extrait de l'arrêté pris à cette époque "Considérant, d'autre part, que l'application définitive doit être précédée d'une expertise très complète que le personnel technique fait défaut au service local et qu'il serait dès lors, opportun de faire coïncider la visite de la commission d'expertise avec la présence sur la rade des bâtiments de la division navale, de manière à emprunter à ceux-ci le personnel nécessaire et à permettre aux membres de la commission non seulement de suivre les essais à froid et les essais en route libre imposés à tout navire pourvu d'un appareil à vapeur, mais encore d'étendre leurs constatations à l'état général du bâtiment et à l'exécution de toutes les conditions stipulées par le Cahier des Charges.

Des essais réguliers furent faits à froid et en route libre, le navire fut visité minutieusement dans toutes ses parties et, ayant été reconnu parfaitement conforme au Cahier des Charges il fut accepté définitivement le 10 Octobre 1906 en Conseil d'Administration.

De cette commission faisaient partie un officier de vaisseau et un mécanicien de 1^{er} Classe de la marine de l'Etat.

Pour le Sagona rien de tout cela. Les essais à froid n'ont pas été faits et ne le seront sans doute jamais.

On nous dira peut-être que ce vapeur doit avoir de l'enneschau à propos qu'il est neuf et qu'elles ont été éprouvées en Angleterre.

Mais le St-Pierre Miquelon était tout neuf lui aussi et ses appareils à vapeur avaient été éprouvés avant son départ de France.

Nous le répétons l'Administration était prise, acculée à accepter le Sagona ou à ne pas avoir de Service postal.

Elle a cédé honteusement, sur toute la

ligne.

C'est à dégouter d'être Français.

Pris en Faute

Comment s'en tirer quand on est pris en faute, quand on sent la réprobation tomber sur un acte qu'on rougit d'avoir fait?

Les uns disent: Ce n'est pas moi qui l'ai fait, et s'épuisent en mauvais semblants de preuves.

Les autres s'excusent: On leur avait forcé la main: C'est un tel, qui les y a obligés. Ils n'agissaient que contraints et forcés.

Enfin ils en est qui avouent, regrettent et implorent leur pardon en promettant de ne plus mal agir.

Mais les sots, les menteurs, les malicieux agissent autrement.

Les sots, commencent par dire qu'il n'ont pas fait: ils décrivent ce qu'ils prétendent n'avoir pas fait: En le décrivant ils reconnaissent leur charmante petite personne et oublient leur rôle. C'est beau ce que j'ai fait, concluent ils, et j'ai eu bien raison de le faire.

Il faut évidemment ne pas voir plus loin que son nez pour agir de la sorte.

Ceux qui croient avoir le nez creux, les menteurs, les impudents et les dangereux commencent par où finissent les sots, ils flairent tout de suite la senteur connue de leur personnalité et s'écrient: Vous trouvez que je sens le bouc! l'horreur! c'est vous qui êtes un bouc, moi je sens la rose. Vous ne me connaissez pas assez, je suis épataant, bien plus malin que vous ne vous figurez; la preuve c'est que je vous forcerai bien à dire que je ne sens pas le bouc mais l'eau de violette, la peau d'Espagne etc etc, que je suis un redresseur de torts et que ce sont les méchants confondus par moi qui sentent le bouc.

Pour la honte de l'espèce humaine, ces grossières supercheries triomphent le plus souvent. On est frappé de l'aplomb de cet individu qui prétend sentir la rose quand il pue le bouc, et on s'amuse de l'air ahuri de l'homme qui ne sent rien du tout et qui se voit chargé des péchés d'Israël. Bien sûr le loup va avaler le pauvre agneau.

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Mais ce petit jeu est très dangereux pour

les boucs, car si un loup peut faire faire un agneau en lavalant, un bouc a beau proclamer qu'il sent bon et même avaler ceux qui l'accusent, ceux qui ne sentent rien finissent par faire le cercle et le bouc reste environné de sa puanteur, sur laquelle il aurait bien mieux fait de demeurer coi.

Quand on affirme que les audiences des Tribunaux ne sont pas une école de moralité, les bons juges qui le savent bien n'en disconviennent pas. Si l'opinion stigmatise à tort ou à raison, un acte de l'autorité, celle-ci sait demeurer au dessus des personnalités. Mais si ceux dont l'œuvre ne devrait rien avoir de personnel, s'avisen d'étoffer l'opinion et de prétendre l'empêcher de qualifier le parfum d'une herbe maline mêlée à la gerbe qu'ils ont faite ils sont imprudents très imprudents, car c'est toujours le même parfum et ce parfum pourrait bien révéler discrètement la source du mal.

Sans avoir besoin de fouiller la gerbe il montrera comme du doigt celui qui a des raisons de se cacher.

Tel est pris qui croyait prendre. On est puni par où l'on a péché. L'arbre tombe du côté vers lequel il penche. Jamais un lourd quicqu'il fasse ne pourra passer pour galant.

TRAVAUX

Nous avons constaté avec plaisir que les travaux de réfection de la Cale du commerce avancent rapidement.

Dans quelques jours la circulation pourra y être rétablie.

Cette fois on a fait les choses convenablement et le quai durera longtemps ainsi.

Certes, il eut été préférable de faire au tour de la partie réparée des caisses en ciment et de remplir les vides avec de la terre et des débris, jamais plus cela n'aurait bougé, tout comme le quai de la République. Mais il eut fallut trop d'argent et la Colonie n'est pas riche. Il faut se contenter de ce que l'on fait, surtout puisque c'est bien fait.

Nous avons appris aussi que l'ancien Ouvroir, actuellement, école des filles, va être abandonné et que ces classes seront transférées dans la grande bâtisse de l'école des garçons, qui sera aménagée en conséquence.



Il y a déjà longtemps que l'Ouvrier est dans un état pitoyable, il est même mal-sain pour les fillettes.

Aussi estimons-nous qu'on a bien fait de l'abandonner.

Il convient de féliciter l'Administration qui, cette fois fait un usage convenable des fonds des contribuables.

L'anarchie à l'Ecole

Depuis trop longues années, les redoutables utopistes qui se flattent de travailler à l'émanicipation de l'esprit humain préconisent une évolution de l'Ecole vers la liberté, l'indépendance, le progrès, etc ...

Résultat pratique: «Sous prétexte de respecter l'enfant, on l'a affranchi de toute dépendances, on l'a laissé marcher sans liens. Il est interdit de lui donner des ordres.

Toutes les punitions s'en vont les unes après les autres. Rien de plus logique, les sanctions ne s'expliquent qu'à ce qu'il subsiste des règles.

Or, à l'école laïque, plus de règles: chez les maîtres, comme chez les élèves, l'anarchie règne, absolue. C'est M. Théodoric Legrand qui nous l'apprend, dans *l'Instituteur français*, par un saisissant article où il montre qu'à l'heure actuelle la discipline scolaire est inexisteante parce qu'elle repose uniquement sur les droits de l'enfant.

Méditez le douloureux aveu qu'arrache cette situation à M. Legrand, « petit-fils et fils d'instituteurs, père d'instituteurs », et instituteur lui-même:

« C'est un fait indéniable que notre tâche éducative, à nous, instituteurs, devient de plus en plus difficile, de plus en plus ingrate, en même temps que notre influence sur l'enfant ne cesse de diminuer. Jamais l'indiscipline — indiscipline matérielle et morale — n'eut aussi grande dans nos écoles. Nos élèves ne nous appartiennent plus. Et non seulement leur désobéissance s'accroît, mais elle prend souvent un caractère impertinent, voire même injurieux. Au moindre reproche, à la plus légère observation que nous croyons pouvoir encore leur adresser, certains enfants de plus en plus nombreux, répondent par des paroles ou par des gestes voulant être offensants.

L'indocilité et l'incivilité marchent de pair: il ne saurait en être autrement. Et comme il n'y a plus de contrainte d'aucune sorte, ne travaillent en classe que les enfants qui le « veulent bien ». Qu'on s'étonne après cela, de constater chaque année un

flétrissement considérable dans le niveau des études! »

Voilà où nous en sommes...

Et le remède? — Il est bien simple:

— « Il faudrait, estime M. Legrand, restituer à la morale des Devoirs la place prépondérante qu'elle doit occuper dans l'éducation primaire ».

La Morale des Devoirs: donc, la morale religieuse...

W. SERIEYX.

Est-ce une Plaisanterie?

Nous lissons à la page 119 du Journat Officiel de la Colonie paru le 14 Septembre dernier aux Nouvelles Maritimes

Entité du 1 au 14 Septembre 1912
Sydney Vapeur Anglais Sagona, capitaine Lalande avec diverses marchandises

Le vapeur anglais Sagona, commandé par le Capitaine français Lalande.

Est ce une plaisanterie ou une erreur typographique?

Calendrier St-Pierrais

Mois de Septembre

1874 8 Sept Naufrage de la goëlette Eugénie Marie au Cap à l'Aigle

1860 12 Sept Naufrage de la goëlette Fras quita sur le Rocher Bertrand

1884 20 Sept La goëlette Bergère, ramène du Grand Banc un doris de 13 pieds 1/2 monté par un seul homme et parti depuis 54 jours de New York pour Bristol

1875 23 Sept Le Bihan Paul chef du Service judiciaire jusqu'au 17 Mai 1877

1883 25 Sept Crédit d'un Conseil d'hygiène et de salubrité publique.

1904 29 Sept Arrivée de M Arnaud, inspecteur des Colonies

1892 31 Sept Naufrage de la goëlette Ondine sur la pointe Ouest de l'Île aux Chiens

ARRIVAGES DES BACS

Aout 24	Erica	23.000	800 P L
	Ophélia	11.000	182
	Albert	11.000	218
	Casimir Périer	30.000	900
			Livré 200
	28 Jeannette	146.000	1412
	Radicuse	32.000	1100 PL
	Garonie	19.000	655
Sept 1	Bassusarry	100.000	1700 P L
	Malthide	22.000	600
	30 Amiral Gervais	54.000	1500 P L
	L H B	5.000	140
	Normande	20.000	458
	Uranie	8.000	150 P L
2	Savoyarde	12.000	336
	Cygne	90.000	2000 P L
3	Aventure	5.000	154
	Pandora	4.500	124
	Dictateur	18.000	373
	Isabelle	12.000	377
4	Lélia	8.000	153
	Hippolyte	20.000	750 PL
	Féouis Robert	35.000	700 PL
5	Xénophon	23.000	488
7	Adour	4.000	138
	St-Hubert	69.000	1700
9	Hérald	4 800	116
	Amérique	90'000	P L
13	Margie Marie	160.000	1560
	La Roncière	4.000	99
	Yquelonnaise	8.000	214
	Satha	140.000	1162
15	Rosemonde	70.000	2000 P L
	Périelès	7.000	150 P L
17	Georges	6.000	100
	Mauritanie	130.000	L 1406
19	Fleur de Lys	100.000	1900 PL
	Labrador	175.000	3800
			Livré 2002
	Canada	105.000	3000
			Livré 1844
	Jeannette	62.000	672

AVIS

Le public est informé que le vapeur St-Laurent partira de St Pierre pour St Malo vers le 20 Octobre prochain

S'adresser pour fret et passagers à la Merue Française

AVIS

M Pierre Lévéque informe le public qu'il a ouvert un atelier de ferblanterie rue Sadi Carnot

Imp la Vigie — Le gérant — W. Lefèvre